

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville d'
ANTONY

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2004

L'an deux mille quatre, le cinq Février à dix-neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 30 Janvier 2004, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Le nombre des membres composant le conseil est de 45, dont 45 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme ZERAH, Mme MARLET, M. DOVA, Mme RENAUD, Mme LEON, M. SERIN, Mme PERCHAI, M. LAUNAY, Mme BERGEROL, M. COLIN, M. LEGRAND, M. DEVIC, M. HEZODE, M. HELIOT, M. LOPEZ, M. ALLANIC, Mme GONIN, M. FOUQUET, Mme COVI-HOUEMAVO, M. MARTIN, Mme BREHAMET-COTTENCEAU, Mme GISSINGER, Mme BOSCHAT, Mme MESSAOUDI, Mme PERGE, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme VLASTOS, M. CHARRIEAU, M. AUBRY, Mme ROGER-LAVENU, M. GIROMELLA, Mme DELACROIX, M. FIE, M. RUFAT, Mme LE NEOUANNIC, Mme COLMEZ, M. HOMASSEL, M. FEUILLADE, Mme GUERIN-PIGERET, M. BERTHOLLE, Mme BATTU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. DEVEDJIAN à M. le Maire

Mme MIGNON-LEBOUCHER à M. MARTIN

La présente délibération a été adoptée par :

45 voix POUR

voix CONTRE

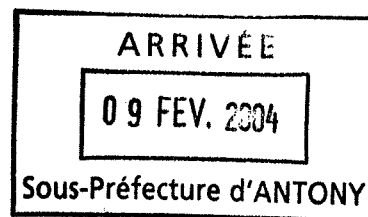
voix ABSTENTION

voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSANT AU PROJET D'AMENAGEMENT
PAR RESEAU FERRE DE FRANCE DE LA LIAISON TGV MASSY-VALENTON**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Considérant le projet présenté par la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer Français) et RFF (Réseau Ferré de France) pour accroître le trafic TGV sur la ligne actuelle RER C de Massy à Valenton,

Considérant les nuisances insupportables que ce projet apportera au cadre de vie des riverains qui devront supporter un trafic accru de trains à grande vitesse sans protections appropriées de tous ordres et avec une dépréciation considérable de leur propriété pour certains,

Considérant les dommages importants susceptibles d'être engendrés par les travaux, notamment sur la voirie communale par les 5 000 rotations de camions prévues,

Considérant l'absence de synchronisation du projet avec celui du passage à niveau de la rue Mirabeau (PN 9),

Considérant que ce projet est en contradiction avec le projet de renouvellement urbain, encouragé par l'Etat, qui vise, en particulier, à relier le quartier sensible du Noyer Doré avec le cœur de la ville d'Antony,

Considérant que le projet initié par la SNCF et RFF, retenu, dans son principe, dans le contrat de plan Etat-Région 2000/2006, n'a cependant pas encore reçu d'approbation ministérielle définitive,

Considérant que faire passer l'interconnexion des TGV Atlantique et des TGV Sud-Est/Est/Nord par une ligne de banlieue en zone très urbanisée est une incohérence, car tout le temps gagné par les importants travaux de ligne à grande vitesse sur le territoire national est annulé par ce passage inadapté sur une ligne à vitesse réduite,

Considérant que les crédits qui seraient dépensés dans ces travaux par l'Etat (32 millions d'€), la région Ile-de-France (16 millions d'€), les autres régions (18,5 millions d'€) et RFF (24 millions d'€), seront gaspillés puisque, dès le 18 décembre dernier, le CIADT a prévu la création d'une interconnexion en site propre et à grande vitesse entre Massy et Valenton, seule solution valable en mesure de faire face à l'accroissement souhaité d'intérêt national et européen du trafic TGV et d'assurer la compétitivité de ces lignes,

Considérant que l'impact sur l'environnement du projet SNCF/RFF est inacceptable par les riverains de la ligne et que leurs élus ont le devoir absolu de les défendre,

Après en avoir délibéré ;

DEMANDE que RFF, l'Etat, et le Conseil régional d'Ile de France, principaux financeurs du projet, suspendent immédiatement le projet actuel d'aménagement de la ligne Massy-Valenton.

DEMANDE que soit étudié dans les meilleurs délais le projet de construction d'une ligne à grande vitesse en site propre pour l'interconnexion des TGV Atlantique et Sud-Est/Est/Nord, dans un souci de développement durable et de rapprochement réel des grandes régions françaises et européennes. Ce projet permettrait, en outre, d'assurer l'intermodalité entre le transport aérien et le transport ferroviaire par l'implantation d'une gare à l'aéroport d'Orly.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

